

Tout change et tout reste pareil

Autor(en): **Wicht, Annette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1421-1422

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

femme), s'est lancée dans cette aventure. Grâce à une petite équipe d'enseignant-e-s particulièrement motivé-e-s, et sans que les autorités du Département de l'instruction publique (DIP) lui mettent les bâtons dans les roues.

Enseignants résistants

«Nous avons lancé un essai pilote dans dix classes des quatre degrés concernés en 1990, après une brève information des parents, car nous ne voulions pas perdre de temps en discussions oiseuses. Lorsque nous avons voulu étendre cet essai à d'autres classes, c'est essentiellement au sein du corps enseignant qu'a surgi la résistance la plus virulente, remarque-t-elle. Nous avons compris qu'il fallait le persuader en priorité des atouts pédagogiques de cette 'révolution'.» L'argument qui a fini par convaincre les sceptiques est, selon elle, la possibilité de commencer chaque jour d'école par une période d'une demi-heure consacrée à l'écoute des élèves, la planification de la semaine et le développement d'un rituel propre à chaque classe.

Les coûts en question

Prochains objectifs, l'introduction des «Blockzeiten» au primaire supérieur et au cycle d'orientation. «Quant au développement des cantines scolaires et des activités parascolaires, c'est une tout autre histoire, relève Liselotte Kurth, d'une part, parce que la tradition du repas familial de midi reste profondément enracinée dans les mentalités et, d'autre part, parce que les finances du canton ne permettent pas de dépenses supplémentaires. La généralisation de l'horaire harmonisé à Bâle-Ville a augmenté d'à peu près 10% les dépenses du DIP.»

Le coût d'une classe où les enfants sont pris en charge toute la journée, repas de midi et devoirs surveillés compris, pèse 2,5 fois plus que celui d'une classe usuelle. Un obstacle de taille à l'essor des «Tagesschulen» en Suisse.

Anne-Marie Ley

Tout change et tout reste pareil!

On pourrait résumer ainsi les évolutions qui se produisent actuellement dans le canton de Fribourg dans le domaine de l'accueil extra-familial des enfants. En effet, Fribourg est le seul canton romand qui dispose d'une loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance, mais qui donne la compétence aux communes de s'organiser. Ainsi, les possibilités de placement sont loin d'être les mêmes à Fribourg qu'à Charmey, ou encore à La Magne, petit village de quelques dizaines d'habitants. Les femmes fribourgeoises ont donc intérêt à habiter un «centre», et si possible Fribourg, si elles doivent ou veulent aller gagner leur pain, leurs épinards ou le beurre dont elles aimeraient les affiner.

Une loi progressiste

Cette fameuse loi sur les structures d'accueil est entrée en vigueur le 1er janvier 1997. Elle oblige les communes à évaluer les besoins d'accueil de sa population et à mettre en place des structures (crèches, mamans de jour) ou de signer des conventions avec des structures existantes ou d'autres communes. Bel objectif, mais... certaines communes rechignent à prendre en charge les déficits. La loi indique seulement que la commune subventionne «tout ou partie» de la différence entre le prix payé par les parents (échelonné) et le prix coûtant. Belle marge d'interprétation que les communes ne se font pas faute d'utiliser! Or donc, tout change, mais...

Concrètement, comment une femme peut-elle concilier vie familiale et professionnelle? Supposons que Mme X soit ingénieure et qu'elle habite Fribourg. Cette femme a de la chance. Elle a le choix entre huit crèches, situées dans les différents quartiers de la ville. Il peut y avoir un délai d'attente, sauf si les groupes d'enfants ne sont pas pleins. Actuellement, il y a des places. Et, ce qui n'est pas négligeable, la commune de Fribourg couvre quasiment les déficits et

applique les normes de qualité de l'Office cantonal des mineurs. En outre, les parents qui travailleraient irrégulièrement peuvent faire appel au service des mamans de jour. Pour les écoliers, il y a un service d'accueil extra-scolaire dans presque chaque quartier. Mais ces structures présentent des faiblesses, puisqu'elles fonctionnent presque uniquement avec des chômeurs en emploi temporaire.

Ça bouge lentement

Les villages alentour de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne, Corminbœuf, Granges-Paccot, Givisiez font tous partie de la ceinture dorée de Fribourg. Ces communes riches ont jusqu'ici profité des structures en place en ville. Avec cette loi, elles doivent subventionner elles-mêmes le placement d'enfants de leur commune. Mais jusqu'ici, ce sont les parents qui en font les frais! Au sens propre comme au figuré. Puisque plusieurs communes, comme Givisiez, refusent de prendre en charge le déficit entier. Par exemple, une famille ayant un revenu annuel de 70'000 francs avec deux enfants à charge paiera 540 francs par mois pour un placement à mi-temps dans une crèche de Fribourg (Givisiez ne subventionne en moyenne que 50% du déficit), contre 320 francs s'ils habitaient Fribourg. A Villars-sur-Glâne, en revanche, pas de problème, il y a une convention avec Fribourg.

Dans la campagne fribourgeoise, des structures sont en train de se mettre en place. Il y a quelques crèches dans les chefs-lieux, mais dans lesquelles les conditions de travail et salariales des éducatrices sont parfois presque indécentes et la formation du personnel souvent inadéquate. Le service des «mamans de jour» est aussi en train de se développer. Pour les écoliers, il n'y a encore aucun service d'accueil. Dans l'ensemble, les régions rurales du canton de Fribourg se distinguent par leur attachement aux dictons. Surtout à celui qui dit que «quand on a des enfants, on s'en occupe!».

Annette Wicht